



COMMUNE
DE
LAVIGNY

Préavis 7/2023

Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux du Centre du village



Déleguée municipale
Mme Cathy Zanola Rossier

Lavigny, le 30 octobre 2023

Table des matières

1. Préambule	2
2. Projet.....	2
3. Financement.....	5
4. Amortissement.....	5
5. Conclusion	5

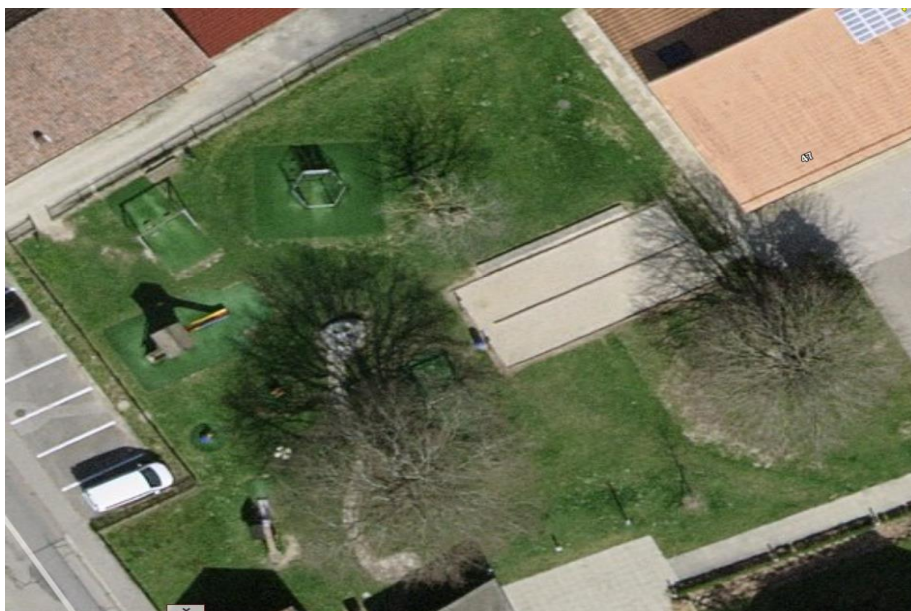
Au Conseil communal de Lavigny,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En 1990, au vu de l'évolution du village et de l'augmentation du nombre d'enfants, la Municipalité avait déposé un préavis pour créer une place de jeux sur la parcelle du chalet Rikiko, accueillant à ce jour l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Les Aventuriers. Il semblait judicieux aux Autorités de l'époque d'aménager une place de jeux au centre du village. En 2003, elle a été déplacée à son endroit actuel, derrière l'Auberge de la Croix Blanche, afin de permettre la construction du jardin d'enfants Rikiko.

L'emplacement de la place de jeux est situé stratégiquement, au-dessus de l'Auberge, à côté de l'école, de la salle polyvalente, de la crèche-garderie de l'UAPE et non loin de l'épicerie et de l'arrêt de bus. Avec sa petite fontaine Grenouille, installée lors du 700^{ème} anniversaire de la Confédération en 1991, et ses bancs à l'ombre des grands arbres, c'est une place très appréciée, fortement fréquentée par les familles considérant ce lieu comme point de rencontre, et offrant des jeux pour les jeunes enfants.



Avec le développement de vie du centre du village et par l'ouverture prochaine de l'épicerie-tea-room, de cabinets médicaux et d'appartements, la Municipalité souhaiterait pouvoir réaménager cette place de jeux afin de rendre « le nouveau centre du village » accueillant, harmonieux, convivial et vivant. Cela permettrait de répondre à un besoin des familles d'aujourd'hui et de demain, ainsi que de favoriser des rencontres intergénérationnelles.

2. Projet

Afin de pouvoir réaménager l'aire de jeux, une première étape a été entreprise en déplaçant la piste de pétanque, dans le verger sous l'école, et trois bancs ont été installés autour de cette piste.

Les jeux actuellement en place ont fait l'objet de révisions, puis certaines structures ont dû être remplacées entre 2017-2021 pour cause de normes de sécurité édictées par le Bureau de prévention des accidents. Ces jeux sont conservés dans le projet et seront pour certains, simplement déplacés,

afin de permettre le réaménagement de la place. Il s'agit du grand toboggan ainsi que du petit, du jeu de grimpe, des jeux de balancements à ressorts et des trois balançoires.

Au niveau statistique, il est intéressant de constater l'évolution du nombre d'enfants par rapport à 1990, soit :

Tranche d'âges	1990	2023
<i>jusqu'à 9 ans</i>	101	102
<i>de 10 à 15 ans</i>	45	194

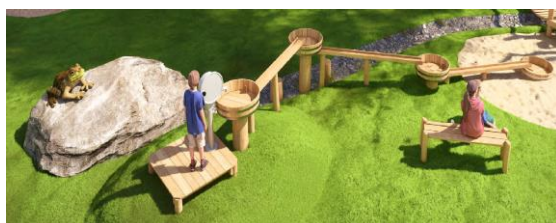
L'objectif est d'installer de nouveaux jeux en bois favorisant l'agilité et l'habileté des enfants de tous âges, plus particulièrement ceux du parascolaire (10-11 ans). Un appel d'offres a été lancé et trois entreprises y ont répondu. Le choix s'est porté sur une entreprise familiale, spécialisée dans la fabrication d'équipements de jeux en bois et proposant la pose et le montage des jeux « clé en main ». Il s'agit de l'entreprise Eibe SA.

Après leur avoir présenté les attentes de la Municipalité, Eibe SA a présenté un projet s'inscrivant dans l'objectif décrit plus haut et propose les éléments de jeux suivants :

- ▶ **un jeu d'escalade**
en robinier naturel
pour enfant dès 6 ans, dont la valeur ludique est : le fitness, les compétences sociales, le sens de l'équilibre, le vivre ensemble, la vitesse



- ▶ **une pompe à manivelle en acier inoxydable, avec cuves en bois, des petits troncs et gouttières**
en robinier naturel
pour tous les types d'âges, les enfants aimant jouer avec l'eau



- ▶ **structure de jeux de sable avec pont suspendu**
en robinier naturel partiellement huilé
pont branlant au-dessus du cours d'eau, y.c. une petite tour et une grue à sable rapportée du côté du bac à sable. De l'autre côté, une poutre d'équilibre avec une corde



- ▶ **balançoire quadruple**
en robinier naturel
enfant dès 3 ans



- ▶ **travaux de démolition**
démolition et élimination des bordures en bois de l'ancienne pétanque
- ▶ **travaux de terrassement**
travaux nécessaires à l'installation ultérieure des nouveaux équipements de jeux. Le prix comprend les trajets (A/R), l'installation du chantier, le mesurage des nouveaux appareils, l'excavation de toutes les nouvelles fondations, la livraison et la mise en place du gravier et de béton, l'élimination des matériaux d'excavation excédentaires, la réalisation d'une bordure pour les nouveaux copeaux de bois nécessaires, la réalisation d'une petite colline au départ de la rue de l'eau, l'excavation d'une fosse de sable à la fin de la rue de l'eau, ainsi que la livraison du sable
- ▶ **montage**
montage de tous les équipements selon la norme relative aux aires de jeux. Une réception officielle à la fin du montage est organisée.

Le total des travaux se monte à CHF 149'000.- TTC (y.c. TVA + 10% pour divers et imprévus).



3. Financement

Les travaux seront financés par les disponibilités communales ou par un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment.

4. Amortissement

Une part de l'amortissement est assurée par la réserve constituée au bouclage des comptes 2022, sous Fonds de réserve place de jeux compte N°9281.3 du bilan qui porte un montant de CHF 80'000.- Le solde des travaux de CHF 69'000.- sera amorti sur une période de 10 ans.

5. Conclusion

Au vu de la situation évoquée ci-dessus, **la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir accepter :**

vu le préavis municipal N°7/2023 Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux du centre du village,

ouï le rapport de la commission des finances,

ouï le rapport de la commission chargée de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

en prenant les décisions suivantes :

- allouer un crédit de CHF 149'000.- pour financer le réaménagement de la place de jeux du centre du village ;
- autoriser la Municipalité de financer par les disponibilités communales ou par un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
- autoriser la Municipalité à amortir une part des travaux par le prélèvement de CHF 80'000.- au Fonds de réserve place de jeux compte N°9281.3 du bilan ;
- autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement de CHF 69'000.- sur une période de 10 ans ;
- octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 30 octobre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Claude Philipona

Annette Magnollay